



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES MATÉRIELS ADMINISTRATIFS, DES TRANSPORTS ET TRANSITS ADMINISTRATIFS (SMATTA)

PROCÈS VERBAL DE CONDAMNATION APPROUVÉ

→ Qu'est-ce qu'un PV de condamnation approuvé ?

Le PV de condamnation approuvé est une pièce exigée pour la sortie du compte matière de(s) matériel(s).

→ Qui sont concernés ?

Tous les dépositaires comptables en sont concernés.

→ Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir un PV de condamnation approuvé, le dossier doit être complet et ne comporter aucune anomalie.

→ Quelles est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en une (01) semaine.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un PV de condamnation approuvé sont les suivantes :

- ✓ Bordereau d'envoi adressé au DPE avec numéro de contact du dépositaire comptable
- ✓ Note de présentation
- ✓ PV de condamnation
- ✓ Photocopie certifiée conforme de la décision de nomination du Dépositaire-comptable
- ✓ Décision de nomination de commission de condamnation
- ✓ Ordre d'entrée des matériels à condamnés
- ✓ Photocopie certifiée conforme du dernier quitus
- ✓ Inventaire correspondant au dernier quitus
- ✓ Mise à prix
- ✓ Mise à prix et fiche technique délivrés par le SSCVA pour les matériels roulants
- ✓ Carte grise
- ✓ PV de délibération du CA visé par le CF et le DB/MEF pour les EPN

Chef du Service des Matériels Administratifs, des Transports et Transits Administratifs (SMATTA)



Immeuble du Ministère de l'Économie et des Finances
Antaninarenina - Porte 276



smatta.dpe@dgfag.mg



032 11 066 46